



Médicaments et produits de santé

Base de données d'ingrédients de produits de santé naturels

Substance dérivée d'un organisme défini

Nom de la BDIPSN:

Stevia rebaudiana

Nom(s) propre(s):

[Stevia rebaudiana](#)

Nom(s) commun(s) :

[Stévia](#)

Catégorie:

Nom d'origine végétale approuvé

Annexe 1:

[Plante ou matière végétale](#)

Matière(s) d'origine:

[Stevia rebaudiana](#)

(Parties: [Plante entière](#))

Préparations:

[Préparation fraîche](#), [Préparation séchée](#)

Référence:

[UNAVA](#)

Rôles

Médicinal

Justification:

Classifié comme PSN sous Annexe 1, article 1 (plante ou matière végétale) du Règlement sur les produits de santé naturels

Référence: [NHPD](#)

Restrictions:

Général

Détail:

La valeur journalière maximale de stevia comme ingrédient médicinal sans étiquette de mise en garde et preuves additionnelles d'innocuité est fixée à 4 mg/kg de poids corporel par jour exprimé en stéviol. Ceci est équivalent à 50 mg/kg de poids corporel par jour de feuille de stevia, basé sur un contenu maximum de stévioloside de 20%.

Référence:

[NHPD](#)

Date de modification : 2011-11-01